

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

RESTRICTED

TBT/W/42/Add.5  
31 août 1982

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

ACTIVITES REGIONALES LIEES A LA NORMALISATION

Note du secrétariat

Addendum

1. A sa réunion du 20 au 22 octobre 1981, le Comité des obstacles techniques au commerce a décidé que le secrétariat communiquerait aux organismes régionaux un certain nombre de questions convenues (TBT/M/8, paragraphe 55). Des questions à adresser à ces organismes ont été distribuées de manière informelle aux signataires, les 15 janvier et 12 février 1982.
2. On trouvera ci-après les réponses de la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT)

Question: Les Etats-Unis et le Canada sont-ils associés aux travaux de la COPANT en qualité d'observateurs ou à tout autre titre?

Réponse: Les Etats-Unis ont contribué, par l'entremise de l'ANSI, à fonder notre organisation; bien qu'ils n'en soient pas membres à présent ils sont tenus informés de ses activités. Les relations de la COPANT avec ce pays et avec le Canada consistent actuellement en un échange dense de renseignements; industriels, importateurs et exportateurs demandent très souvent le texte des normes de l'ANSI et du Canada.

Question: Quels sont les droits et obligations des membres associés?

Réponse: Les droits et obligations des membres associés sont exposés dans les documents ci-joints.<sup>1</sup> Mille cinq cents normes ont déjà été approuvées et 362 autres sont actuellement à l'étude au sein des divers comités techniques de la COPANT, qui sont composés d'organismes de normalisation de tous les pays du continent.

<sup>1</sup> Le secrétariat a reçu les documents suivants:  
"Veinte Años de Normalización Panamericana. Origen y Desarrollo de COPANT" (espagnol seulement)  
"Granting of Legal Status" (Statuts de la COPANT) (anglais seulement)  
"Directorio de los Miembros de COPANT, 1981" (espagnol seulement)  
Ces documents peuvent être consultés auprès du secrétariat du GATT, Centre William Rappard, bureau 1073.

Question: Dans quelle mesure la COPANT administre-t-elle ou établit-elle des systèmes de certification?

Réponse: L'objectif de la COPANT est d'établir un système régional de certification et de labels de qualité; c'est dans ce sens qu'il travaille.

Question: Quelles relations existent entre la COPANT et l'ISO? La COPANT entreprend-elle des travaux de normalisation dans un domaine où une norme ISO existe déjà ou est à l'étude? Dans l'affirmative, quel est son rôle en la matière?

Réponse: La COPANT est reconnue par l'ISO en tant qu'organisation régionale habilitée par 22 pays sud-américains à élaborer des normes applicables à tous de manière librement consentie. Elle consulte les normes ISO pour l'élaboration de toutes ses propres normes; lorsqu'une norme ISO se révèle appropriée aux conditions particulières existant en Amérique du Sud, la COPANT s'efforce, dans toute la mesure du possible, de l'adopter sans modification. Certaines normes ISO sont élaborées et adoptées par des pays à des niveaux de développement industriel différents et dotés de ressources naturelles différentes; autant que possible, la COPANT s'efforce d'harmoniser les diverses propositions de ses membres.